

COMMUNE DE RIVIERE SUR TARN

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 Juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Christian FORIR.

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|----------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | Présents | Qui ont pris part à la Délibération |
| 15 | 14 | 14 |

Présents : MM. FORIR Christian, POURQUIE Bernard, MABILDE Martine, CARRAT Christophe, MAURY Bernard, PORTALIER Pierrette, GRITTI Françoise, VAISSETTE Alain, BADAROUX Frédéric, MORIN Marie-Noëlle, MALIRAT Anaïs, GABRIAC Christiane, SALSON Patrick, SEVERAC Colette

Excusés : M. PORTALIER David

En préambule, Monsieur le Maire fait part d'un empêchement de dernière minute de Mme Emmanuelle GAZEL, Présidente de la Communauté de Communes Millau Grands Causses, qui devait être présente à ce conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Anaïs MALIRAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 16 Juin 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2022 a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

ENFANCE, SANTE ET SOCIAL

- Ecole : Dotation pour les frais de fournitures scolaires

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

- Installation d'arceaux vélo

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les dossiers en cours

Délibération n°20220721-25

Ecole : dotation pour les frais de fournitures scolaires

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la dotation allouée aux écoles pour les fournitures scolaires s'élève à 38 € par enfant et n'a pas été augmentée depuis 2018.

COMMUNE DE RIVIERE SUR TARN

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 Juillet 2022

Compte-tenu de la hausse des prix des fournitures scolaires, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer cette dotation à 40 € par enfant scolarisé à compter de la rentrée de septembre 2022. Le montant de la dotation ainsi attribuée sera effectif pour l'année scolaire en cours.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de fixer à 40 € par enfant la dotation pour les frais de fournitures scolaires à compter de la rentrée scolaire 2022.

Fait et délibéré à RIVIERE SUR TARN, les jours, mois et an susdits.

Acte Dématérialisé.

Délibération n°20220721-26 **Partenariat avec la Communauté de Communes Millau Grands** **Causses pour l'installation d'arceaux vélos**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vu la délibération n° 2019 3 DEL 4 du conseil de la communauté en date du 26 juin 2019 approuvant le schéma directeur cyclable et le courrier du 15 septembre 2021 de l'ADEME déclarant la Communauté de communes Lauréate à l'appel à projet « A VELO2 », le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur son schéma directeur cyclable. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs définis par le PLUI-HD et le PCAET de la Communauté, dont un des quatre axes vise « une mobilité réinventée ».

Dans ce schéma, la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire d'un réseau pertinent et adapté de stationnement est apparue comme une priorité, l'objectif étant d'offrir aux usagers le maximum de services liés à la pratique du vélo.

Des investigations ont été menées en étroite collaboration avec les communes pour définir et préciser les besoins du territoire avec comme principe de desservir (en tenant compte de l'attractivité touristique du territoire) à proximité :

- des pôles administratifs (Poste, mairie, Office de Tourisme, centre des finances...),
- des pôles santé (médecin, hôpital, EPHAD, maison de santé...),
- des lieux de culte et espaces culturels (église, théâtre, cinéma, salle des fêtes...),
- des espaces publics (parc, jardin, espaces cyclables, aires de pique-nique, aire de covoiturage...),
- des pôles d'enseignement (école, collège, lycée, enseignement supérieur...),
- des zones commerciales et industrielles,
- des commerces de proximité (boulangerie, salon de coiffure, épicerie, boucherie...),
- des pôles sportifs (stade, piscine, boulodrome, tennis, escalade, salle de musculation...),
- des campings et lieux de résidence touristique, des bars et restaurants,
- des lieux de mobilité (gare, parking, arrêt de bus...).

Elles ont permis d'estimer le besoin à environ 500 arceaux et il est proposé que la Communauté achète ces équipements qui seront mis en place par les communes via une convention. Monsieur le Maire indique que 33 arceaux seront mis à la disposition gracieuse de la commune et qu'il est nécessaire de signer une convention avec la Communauté de Communes dans le cadre de ce partenariat.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses et tout autre document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré à RIVIERE SUR TARN, les jours, mois et an susdits.

Acte Dématérialisé.

COMMUNE DE RIVIERE SUR TARN

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 Juillet 2022

Questions diverses

Monsieur le Maire présente à l'assemblée différents dossiers :

- Piédestal de Fontaneilles : les joints sont quasiment terminés, l'étanchéité de la terrasse est en cours, et les cordistes sont prévus pour le décapage et la peinture de la croix.
- Village du Bourg : aménagement du petit parc avec construction de murets en pierre, pose de gravier et grillage en périphérie (jeux d'enfants).
- Renovation d'un logement : appartement 1er étage immeuble square de La Poste ; travaux effectués par le service technique communal.
- Pose d'isolation thermique sur l'atelier municipal à venir.
- Ecole : travaux en cours pour remplacement de la fenêtre et réparation des dégradations sur la classe maternelle.
- Boyne : marché public de démolition lancé le 25/07/2022.
- Contrôle de vitesse des radars pédagogiques mobiles : relevé radar à 115 km/h dans le sens Boyne-Rivière à 15H30 : rapport transmis à la gendarmerie.
- Pose du portail au rond-point de l'école prévue début août.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour les débats de ce Conseil Municipal, les services de la commune pour la préparation de ce Conseil Municipal ainsi que la presse locale qui relate au quotidien l'activité de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

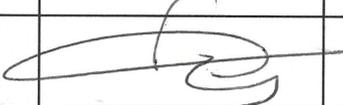
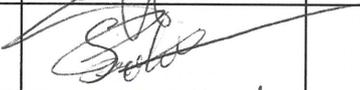
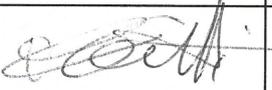
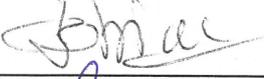
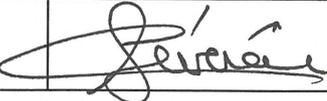
Le Président de séance,
Christian FORIR, Maire

La secrétaire de séance,
Anaïs MALIRAT



COMMUNE DE RIVIERE SUR TARN

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 Juillet 2022

| | | | |
|--|---------------|--|---------------------|
| DÉPARTEMENT | | AVEYRON | |
| COMMUNE | | RIVIÈRE SUR TARN | |
| SEANCE DU 21 JUILLET 2022 | | | |
| DÉLIBÉRATIONS N° 20220721 25-26 | | | |
| NOM | PRENOM | Signature | Observations |
| FORIR | Christian |  | |
| POURQUIÉ | Bernard |  | |
| MABILDE | Martine |  | |
| CARRAT | Christophe |  | |
| MAURY | Bernard |  | |
| PORTALIER | Pierrette |  | |
| GRITTI | Françoise |  | |
| VAISSETTE | Alain |  | |
| BADAROUX | Frédéric |  | |
| MORIN | Marie-Noëlle |  | |
| PORTALIER | David | excusé | |
| MALIRAT | Anaïs |  | |
| GABRIAC | Christiane |  | |
| SALSON | Patrick |  | |
| SEVERAC | Colette |  | |